



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Partage d'expériences sur les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs

Atelier 3 : experts aux examens

3 septembre 2009 / M. Stalder, responsable du secteur FPS



Contenu :

1. Identification du besoin de qualification sur le marché du travail
2. Élaboration/Définition du profil de qualification
3. Détermination des procédures d'examens
4. Vérification des compétences professionnelles
 - Observer
 - Apprécier
 - Motiver
5. Appréciation des résultats des examens
6. Recrutement, formation, engagement et rétribution
7. Remerciements



1. Identification du besoin de qualification sur le marché du travail

- Les experts aux examens sont des experts en pratique professionnelle dans leur branche
- Ils sont au fait des derniers développements technologiques et méthodologiques
- Ils disposent de connaissances étendues sur leur profession et son contexte
- Ils connaissent les exigences actuelles et futures attendues de professionnels qualifiés
- Ils ont de l'expérience en matière de sélection et de conduite de professionnels qualifiés



4 aveugles décrivent un éléphant





2. Élaboration/Définition du profil de qualification

- La pratique professionnelle est structurée, et notamment articulée en processus de travail
- Les exigences attendues des professionnels en ce qui concerne la conception réussie de ces processus de travail sont identifiées
- Les exigences sont décrites comme des compétences opérationnelles nécessaires
- Les facteurs de réussite déterminants sont reconnus dans des situations de travail typiques



3. Détermination des procédures d'examens

- La commission d'examen détermine au moyen de quels types d'examens les compétences opérationnelles des candidats sont vérifiées :
 - examens pratiques, oraux, écrits
 - propres expériences professionnelle, pratique simulée, études de cas, savoir théorique spécifique
- Elle détermine selon quelle combinaison de types d'examens les différentes compétences professionnelles sont examinées :
 - savoir, savoir-faire, comportement dans sa profession, apprentissage issu de ses expériences



4. Vérification des compétences professionnelles

- Une vérification parlante, fiable, correcte et économique est exigeante, tout particulièrement lors d'examens axés sur les compétences
- C'est pourquoi il est indispensable, en ce qui concerne la prestation et le comportement des candidats, d'effectuer les opérations ci-après dans l'ordre séquentiel suivant :
 - **Observer** : les actes, le comportement et les dires des candidats doivent être notifiés dans le procès-verbal
 - **Apprécier** : dans quelle mesure la prestation observée est-elle appropriée pour élaborer avec succès des processus de travail ? dans quelle mesure le résultat obtenu est-il satisfaisant ?
 - **Motiver** : les évaluations doivent être motivées par la comparaison entre les exigences du profil de qualification et les prestations observées



5. Appréciation des résultats des examens

- La commission d'examen évalue avec les experts aux examens :
 - la qualité des résultats des examens par rapport à ceux des autres candidats et aux examens antérieurs
 - l'adéquation des procédures et des types d'examens en vue de l'évaluation des compétences professionnelles
 - le rapport charges/bénéfice durant l'examen
- Les experts aux examens soumettent à la commission d'examen des propositions pour optimiser les procédures d'examens et la définition des tâches afférentes



6. Recrutement, formation, engagement et rétribution des experts aux examens

- La compétence des experts aux examens est déterminante pour la qualité des examens
- Les experts aux examens doivent être des experts reconnus issus de la pratique professionnelle
- Les experts aux examens doivent être préparés à leurs tâches, et donc formés à cette fin
- Les experts aux examens doivent être régulièrement engagés en tenant compte de leurs disponibilités
- La rétribution des experts aux examens ne passe pas seulement par des indemnités pécuniaires, mais aussi et surtout par la reconnaissance professionnelle et l'extension du réseau dont ils bénéficient



7. Remerciements

- Sans l'engagement considérable et quasi bénévole des membres de la commission d'examen et des experts aux examens, les examens fédéraux seraient tout simplement inconcevables
- C'est grâce à votre engagement remarquable que l'économie suisse dispose de suffisamment de professionnels qualifiés

**Un tout grand merci donc
de votre engagement !!!**